

Congrès national du SNES à Perpignan 23 au 27 mars 2009-03-28

Interventions de Karine Van Wynendaele en séances plénières



Thème 2 : Assistants d'éducation

Nous revendiquons un statut amélioré d'étudiant-surveillant pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études et pour assurer la surveillance et l'encadrement de nos élèves par des étudiants dont certains se destinent aux métiers de l'enseignement. Cela exclut de titulariser les assistants d'éducation sur les fonctions qu'ils occupent. Nous ne voulons pas d'un métier de surveillant ! Cela exclut aussi de créer de nouveaux métiers « d'éducateurs » qui seraient occupés par les actuels assistants d'éducation.

Nous affirmons la nécessité de créer un statut particulier d'auxiliaire de vie scolaire pour assurer l'encadrement des élèves handicapés dans de bonnes conditions et nous proposons un métier de catégorie B. Mais nous ne nous prononçons pas sur les conditions de recrutement à ces nouveaux métiers. Le SNES doit rappeler que la voie d'accès principale à la fonction publique, c'est le concours. Au moment où le gouvernement occulte systématiquement le concours comme mode de recrutement dans la fonction publique au profit d'autres modes de recrutement, c'est à nous de rappeler que c'est un des fondements du statut de la fonction publique.

Thème 3 : directive européenne sur les services : nouvelle menace

En 2004, nous nous étions mobilisés contre la directive européenne sur les services, dite directive Bolkestein, qui soumettait l'ensemble des services publics aux règles du marché et de la concurrence. Cela avait été un élément fort du débat contre le Traité constitutionnel européen l'année suivante. En 2006, grâce à nos mobilisations, les services sociaux avaient été retirés du champ de la directive. La commission européenne vient de décider unilatéralement de les y réintroduire. Face à la gravité de cette attaque, les organisations syndicales doivent réagir vite et fort pour dénoncer cette nouvelle menace contre des services publics et faire reculer la commission européenne.

Thème 4 : Refusons les signatures préalables

Lors de l'ouverture des négociations sur la réforme des lycées, le gouvernement a exigé la signature préalable par les organisations syndicales d'un texte de convergence. Ce n'est pas acceptable et ce n'est pas une méthode qu'il faut accepter. Le SNES est le syndicat majoritaire dans le 2nd degré ; les élections professionnelles ont confirmé notre place de 1^{er} syndicat du 2nd degré. Cela nous donne des

responsabilités, mais cela doit aussi nous donner confiance pour défendre nos revendications face au ministre. Notre légitimité à négocier au nom de l'ensemble des personnels s'appuie sur notre représentativité et sur un rapport de force obtenu dans les luttes, dans nos établissements et dans la rue. Le 1^{er} rapport de force face au ministre, c'est de lui interdire de poser des conditions avant négociation. Le ministre ne peut pas se passer de nous à la table des négociations parce que nous sommes le syndicat majoritaire et parce que les collègues nous suivent dans les luttes et les mobilisations.